

# **ASA des canaux annotains – Réunion syndicale du 25 mars 2023 – Compte-rendu**

- Etaient présents : Evelyne Laurent, Michel Geiser, Jacques Sigaud, Jean-Yves Cozzi, Daniel Scheck
  - Etaient représentés : Alain Ramoin, Jean-Luc Honnoraty
  - Etaient absent : Marie-José Viarengo
  - Approbation du budget 2023 - Vote
- Daniel Scheck, Président ouvre la séance à 9h30 ce jour.

Après présentation du budget primitif 2023, du compte administratif de 2023, et du compte de gestion de 2022, l'assemblée vote à l'unanimité le budget 2023, le compte administratif de 2023 et le compte de gestion 2022.

## Section de fonctionnement :

- Dépenses : 64.397,31 €
- Recettes : 64.397,31 €

## Section d'investissement

- Dépenses : 82.701,89
- Recettes : 82.701,89 €

L'affectation de résultats de 2022 est approuvée à l'unanimité. Soit l'excédent de 40.397 euros.

L'admission en non-valeur de 35.20 euros – Auzias Louis est approuvé à l'unanimité.

## **Travaux à prévoir en 2023 :**

Il est décidé que les responsables des canaux fassent une reconnaissance des travaux à effectuer sur les canaux et recherchent les entreprises susceptibles d'effectuer ces travaux et les chiffrent.

Une réunion se tiendra afin de finaliser les commandes.

## **Fusion du canal communal :**

Une réunion publique a eu lieu le 21 mars 2023 en mairie d'Annot en présence de madame **Marion Cozzi Maire d'Annot**, de Maud KERLEAU (**FDSIC**) et du président de l'asa. Ce projet a été accueilli très favorablement.

Afin d'avancer ce dossier quelques membres de l'asa avec le concours d'un technicien de la commune se proposent d'effectuer une pré-étude de faisabilité.

## **Fonctionnement de l'asa pour 2023 :**

Il est décidé que chaque responsable de canaux prenne en charge son canal :

- Il sera le référent en cas de panne et cherchera une solution au problème.
- Une entreprise ou un adhérent volontaire sera désigné en début de saison pour prendre en charge l'entretien des réseaux, il sera à la disposition des responsables de canaux.

Afin de pallier une urgence urgente l'asa va demander à Madame La Maire d'autoriser le service technique de la ville d'intervenir sur ces pannes.

Pour cela une reconnaissance des réseaux devrait être faite auparavant avec ce personnel.

Une signalétique des vannes installées devait être mise en place, ainsi de l'édition d'une cartographie.

**L'assemblée extraordinaire et l'assemblée générale devraient se tenir le 26 Août 2023 à 9h00**

Michel Geiser se charge de réserver la salle de Verimande.

Il sera proposé de modifier l'article 10 de nos statuts comme suit :

Actuellement :

Le nombre de membres du Syndicat élus par l'Assemblée des Propriétaires est de 8 titulaires et de 4 suppléants, répartis entre 2 titulaires et 1 suppléant pour chaque canal défini à l'article 4 des présents statuts.

Après modification :

Le nombre de membres du Syndicat élus par l'Assemblée des Propriétaires est de 9 titulaires et de 4 suppléants,

Il sera désigné 2 titulaires et 1 suppléant par canal. Le 9<sup>ème</sup> titulaire sera le président.

---

Lors de cette assemblée 4 membres titulaires et 2 membres suppléants devront être renouvelés (comme le stipule nos statuts – article 10)

**Mise en eau des Gastres et de la Tourtoire :**

Cette mise en eau se fera dans une quinzaine de jours :

- Chaque responsable de canal fera une reconnaissance des lieux avant mise en eau
- Il mettra également en place une équipe de « surveillants » placés sur les canaux afin de détecter toutes anomalies lors de la mise en route
- Jean-Yves prend en charge le canal de la Tourtoire
- Jean-Luc prend en charge le canal des Gastres
- L'affichage sera fait par Michel Geiser

**Pour info** : la consommation en eau des canaux durant la saison 2022 est la suivante :

Canal	M3 annuel	Nb Jours	M3 Jour	L/Seconde
Canal de Vélimande	122 000	114	1070	12
Canal des Granges	10 022	86	117	1
	132 022	200	1 187	14
Canal de la Tourtoire	0	148	0	0
Canal des Gastres	72 360	148	489	6
	72 360	296	489	6

### **Inventaire des clés :**

- Un inventaires des clés devra être fait avec Alain Ramoin.

### **L'entretien des vannes et robinets des adhérents :**

- Il sera rappelé à chaque adhérent que l'entretien ou la réparation de ces vannes ou robinets est à la charge de l'adhérent. C'est à lui de procéder à la réparation en cas de panne.
- Cette mesure sera également communiquée par courrier lors des convocations à l'AG.

### **Déplacement de la conduite des Gastres par Gabrielle Augier**

Il sera notifié à madame Augier de protéger cette conduite en la recouvrant.

### **Adhérents en retard de paiement de cotisation.**

Le Président éditera la liste des retardataires et un courrier leur sera notifié afin de leur signifier l'importance de respecter les délais de paiement.

### **Site internet :**

Tous les documents importants sont sur notre site internet à l'adresse suivante :

- <https://annot-canaux.com/legal.php>
- Compte de gestion
- Budget primitif 2023
- Compte administratif
- Compte-rendu de la réunion

### **Servitude de passage :**

Suite à la vente d'une parcelle incluse dans le périmètre de l'asa il est apparu indispensable de cartographier les servitudes liées aux canaux et les inclure dans les DICT. Certaines conduites traversent des parcelles sans que cela figure sur un document administratif.

### **Projet de travaux sur canal des Granges**

La partie amont du canal des Granges est d'un accès dangereux et son entretien est délicat. Il est envisagé de buser cette portion du canal.

Il est demandé à Evelyne Laurent de contacter Marie-France Baggiarini afin de voir s'il y a une possibilité d'accéder à cette portion du canal par la rive droite. **(création d'une piste d'accès)**

### **Etude des canaux annotains :**

L'asa a obtenu les financements de la Région et de l'Agence de l'Eau pour son étude de modernisation de l'ensemble de son réseau.

- Région : 14.670 €
- Agence de l'Eau : 24.450 €

- Etude AVP : 48.900
- Autofinancement : 9.780 €

L'ensemble des membres présents souhaitent la réalisation de cette étude. La FDSIC devra nous communiquer les adresses de bureaux d'études compétents dans ce domaine.

— **Marché public passé avec l'État et ses établissements publics**

Procédure en fonction des seuils - Marché passé par l'État	
Montant du marché	Procédure
≤ 40 000 €	Choix libre
Entre 40 000 € et 140 000	Marché à procédure adaptée ou Mapa
140 000	Procédure formalisée

**Restriction Sécheresse :**

Le versant Var (donc Annot) est classé en zone **ALERTE**. Cela implique pour l'asa de tenir un registre et d'effectuer des mesures de prélèvement bimensuel.

**Interdiction d'arrosage entre 9h00 et 19h00**

Les arrêtés préfectoraux se trouvent à l'adresse suivante :

<https://annot-canaux.com/documents/textes.pdf>

**Bon courage**

Annot, le 26 mars 2023  
 Daniel Scheck  
 Président de l'asa des canaux annotains

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DES MEMBRES DU SYNDICAT - n° 1 de 2021.

Samedi 30 janvier 2021 à 9h30 – salle Platon

---

Etaient présents : Evelyne Laurent, Michel Geiser, Alain Ramoin, Henri Grenet, Calvi Charli, Sigaud Jacques et Daniel Scheck.

Etait absent : Jean-Luc Honnoraty.

Président de séance : Daniel Scheck

Secrétaire : Evelyne Laurent

--

**Les membres de l'asa des canaux annotains** sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire **avec l'ordre du jour suivant** :

1. Vote du budget primitif
2. Modification des statuts
3. Tarif des cotisations 2021
4. Travaux à réaliser en 2021
5. **Conventions avec la municipalité d'Annot**
6. Intégration de nouvelles parcelles

---

### 1- Vote du budget primitif :

Le président présente le budget primitif pour 2021. Ce document est resté à la disposition des adhérents en mairie durant trois semaines. Il a également été adressé aux membres du bureau avant la réunion.

**Le budget est approuvé à l'unanimité des membres présents soit 7 membres.**

### 2- Modification des statuts

Le président propose de modifier **l'article 10 de ses statuts. En effet depuis la fusion des 4 canaux la répartition par canaux d'origine de membres** titulaires et suppléants élus ne se justifie plus. Il est plus facile de trouver des volontaires sans cette distinction.

Cette proposition est approuvée **à l'unanimité des membres présents soit 7 membres.**

### 3- Travaux à réaliser en 2021.

Alain Ramoin présente les travaux à réaliser en 2021 :

- Modernisation du canal de Vélimande
- Réparation du canal des Gastres après glissement de terrain
- **Reprise de la prise d'eau du canal des Granges.**
- Entretien courant (débroussaillage et curage) des canaux
- Reprise de branchements (cuve et branchements)
- **Ces propositions sont approuvées à l'unanimité des membres présents soit 7 membres.**
- **Alain Ramoin énumère les travaux réalisés par les membres de l'asa en 2020 et estime ce travail à 180 jours.**

#### 4- Tarif des cotisations 2021

Après avoir listé les travaux à réaliser en 2021, et en tenant compte des aides financières à venir il est décidé de ne pas augmenter les cotisations en 2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents soit 7 membres.

#### 5- Conventions avec la municipalité d'Annot :

Michel Gelser, qui est également conseiller municipal, nous présente les différentes conventions à venir avec la commune :

##### Conventions déjà existantes entre la Mairie d'Annot et l'ASA :

Mise à disposition d'un bureau équipé d'Internet dans les locaux de la mairie

Mise à disposition d'un local de stockage du matériel à la Respédido

Mise à disposition de 2 cuves de 15 m<sup>3</sup> aux Gueïnes

Mise à disposition de la conduite de diamètre 50 mm de la source de Verdre aux Gueïnes.

La commune a en charge le renouvellement de la convention ONF/Commune pour l'autorisation de captage de ladite source.

##### Conventions d'aide financière :

Un programme de travaux sur 6 ans a été réalisé en concertation avec la municipalité qui s'engage à participer au financement des travaux par convention pluriannuelle.

Cette convention sera finalisée mi-février 2021.

Le président présente ce projet de travaux 2021 à 2026 qui est disponible à l'adresse suivante : <https://annot-canaux.com/documents/projets.pdf>

Ce programme est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Michel Gelser nous confirme la volonté de la commune d'Annot de vouloir mettre en œuvre la procédure de fusion du canal communal avec l'asa des canaux annotains.

Le président rappelle que l'ensemble des documents légaux sont disponibles sur le site de l'asa : <https://annot-canaux.com/Infos.php>

Il rappelle également qu'un document de présentation de l'asa est disponible à l'adresse suivante : <https://annot-canaux.com/documents/presentation.pdf> Ce document est destiné à être communiqué au plus grand nombre d'adhérents.

#### 6 -Intégration de nouvelles parcelles

Un propriétaire situé actuellement à l'extérieur du périmètre souhaiterait intégrer ses parcelles n°800 / 802 / 482 section F de la commune d'Annot, conformément à son acte d'engagement. Compte-tenu de la superficie totale à intégrer inférieure au seuil de 7% de la superficie totale du périmètre, le syndicat, après délibération, s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour l'extension du périmètre pour la parcelle désignée.

Daniel Scheck  
Président



Alain Ramoin  
Vice-Président



#### 4- Tarif des cotisations 2021

Après avoir listé les travaux à réaliser en 2021, et en tenant compte des aides financières à venir il est décidé de ne pas augmenter les cotisations en 2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents soit 7 membres.

#### 5- Conventions avec la municipalité d'Annot :

Michel Gelser, qui est également conseiller municipal, nous présente les différentes conventions à venir avec la commune :

##### Conventions déjà existantes entre la Mairie d'Annot et l'ASA :

Mise à disposition d'un bureau équipé d'Internet dans les locaux de la mairie

Mise à disposition d'un local de stockage du matériel à la Respédido

Mise à disposition de 2 cuves de 15 m<sup>3</sup> aux Gueïnes

Mise à disposition de la conduite de diamètre 50 mm de la source de Verdre aux Gueïnes.

La commune a en charge le renouvellement de la convention ONF/Commune pour l'autorisation de captage de ladite source.

##### Conventions d'aide financière :

Un programme de travaux sur 6 ans a été réalisé en concertation avec la municipalité qui s'engage à participer au financement des travaux par convention pluriannuelle.

Cette convention sera finalisée mi-février 2021.

Le président présente ce projet de travaux 2021 à 2026 qui est disponible à l'adresse suivante : <https://annot-canaux.com/documents/projets.pdf>

Ce programme est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Michel Gelser nous confirme la volonté de la commune d'Annot de vouloir mettre en œuvre la procédure de fusion du canal communal avec l'asa des canaux annotains.

Le président rappelle que l'ensemble des documents légaux sont disponibles sur le site de l'asa : <https://annot-canaux.com/Infos.php>

Il rappelle également qu'un document de présentation de l'asa est disponible à l'adresse suivante : <https://annot-canaux.com/documents/presentation.pdf> Ce document est destiné à être communiqué au plus grand nombre d'adhérents.

#### 6 -Intégration de nouvelles parcelles

Un propriétaire situé actuellement à l'extérieur du périmètre souhaiterait intégrer ses parcelles n°800 / 802 / 482 section F de la commune d'Annot, conformément à son acte d'engagement. Compte-tenu de la superficie totale à intégrer inférieure au seuil de 7% de la superficie totale du périmètre, le syndicat, après délibération, s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour l'extension du périmètre pour la parcelle désignée.

Daniel Scheck  
Président

Alain Ramoin  
Vice-Président



**2020****DEPENSES FONCTIONNEMENT**

<b>Créancier</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Chap/Art</b>
FDSIC 04	4.81 €	611
FDSIC 04	806.00 €	611
FDSIC 04	16.02 €	611
FDSIC 04	850.00 €	611
<b>Contrats de prestations services</b>	<b>1 676.83 €</b>	<b>Total 611</b>
ASA INFO	265.20 €	618
<b>Divers</b>	<b>265.20 €</b>	<b>Total 618</b>
Frais de déplacement	298.00 €	625
Frais de déplacement	298.00 €	625
Déplacements, missions et réceptions	<b>596.00 €</b>	<b>Total 625</b>
AGENCE DE L EAU RMC	489.00 €	637
<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>489.00 €</b>	<b>Total 637</b>
CALABRO	35.20 €	673
<b>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</b>	<b>35.20 €</b>	<b>Total 673</b>
VIKING	108.69 €	6064
OVH	107.26 €	6064
<b>fournitures administratives (fournitures de bureaux)</b>	<b>215.95 €</b>	<b>Total 6064</b>
SMACL ASSURANCES	285.02 €	6161
<b>Multirisques (assurance)</b>	<b>285.02 €</b>	<b>Total 6161</b>
FDSIC 04	330.00 €	6281
<b>Fournitures administratives</b>	<b>330.00 €</b>	<b>Total 6281</b>
Indemnité canal	451.50 €	6531
Indemnité canal	270.90 €	6531
Indemnité canal	270.90 €	6531
Indemnité canal	722.40 €	6531
Indemnité canal	270.90 €	6531
Indemnité canal	270.90 €	6531
Indemnité canal	242.50 €	6531
<b>Indemnités</b>	<b>2 500.00 €</b>	<b>Total 6531</b>
BLANC MATERIAUX	23.16 €	60632
BLANC MATERIAUX	26.73 €	60632
BLANC MATERIAUX	54.72 €	60632
BLANC MATERIAUX	234.83 €	60632
BLANC MATERIAUX	517.37 €	60632
SERIGRAPHIE DE PROVENCE	252.00 €	60632
BLANC MATERIAUX	155.09 €	60632
<b>Fournitures de petit équipement</b>	<b>1 263.90 €</b>	<b>Total 60632</b>
RANCUREL SARL	1.608.00	615232
RANCUREL SARL	3.072.00	615232
BERTAINA	214.50 €	615232
GRAC THIERRY ENTREPRISE	723.29 €	615232
QUARANTA	320.00 €	615232
QUARANTA	5 385.00 €	615232
QUARANTA	234.00 €	615232
QUARANTA	162.00 €	615232
<b>Réseaux</b>	<b>7 038.79 €</b>	<b>Total 615232</b>
	<b>14 695.89 €</b>	<b>Total général</b>

## 2019

### DEPENSES FONCTIONNEMENT

Créancier	Chap/Art	Montant TTC
FDSIC 04	611	330.00 €
FDSIC 04	611	400.00 €
FDSIC 04	611	1.225.00
FDSIC 04	611	365.72 €
FDSIC 04	611	50.31 €
FDSIC 04	611	1.234.00
<b>Contrats de prestations services (gestion administrative)</b>	<b>Total 611</b>	<b>1 146.03 €</b>
ASA INFO	618	261.60 €
<b>Divers</b>	<b>Total 618</b>	<b>261.60 €</b>
DAMON	622	700.00 €
<b>Rémunérations intermédiaires, honoraires (corvées)</b>	<b>Total 622</b>	<b>700.00 €</b>
DIRECTION DE L INFORMATION LEGALE ET	623	108.00 €
DEMATIS	623	102.00 €
<b>Publicité, publications, relations publiques</b>	<b>Total 623</b>	<b>210.00 €</b>
AGENCE DE L EAU RMC	637	430.00 €
<b>Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)</b>	<b>Total 637</b>	<b>430.00 €</b>
Remboursement de cotisation	673	35.20 €
Remboursement de cotisation	673	44.43 €
<b>Titres annulés (sur exercices antérieurs)</b>	<b>Total 673</b>	<b>79.63 €</b>
VIKING	6064	52.80 €
VIKING	6064	258.43 €
VIKING	6064	289.10 €
<b>Fournitures administratives</b>	<b>Total 6064</b>	<b>600.33 €</b>
SMACL ASSURANCES	6161	283.19 €
<b>Multirisques</b>	<b>Total 6161</b>	<b>283.19 €</b>
Indemnité canal	6531	722.40 €
Indemnité canal	6531	451.50 €
Indemnité canal	6531	270.90 €
Indemnité canal	6531	270.90 €
Indemnité canal	6531	270.90 €
Indemnité canal	6531	270.90 €
Indemnité canal	6531	242.50 €
<b>Indemnités</b>	<b>Total 6531</b>	<b>2 500.00 €</b>
INGESURF	21538	2 910.00 €
<b>Autres réseaux</b>	<b>Total 21538</b>	<b>2 910.00 €</b>
BLANC MATERIAUX	60632	360.21 €
BLANC MATERIAUX	60632	15.78 €
BLANC MATERIAUX	60632	143.80 €
BLANC MATERIAUX	60632	69.46 €
BLANC MATERIAUX	60632	17.71 €
<b>Fournitures de petit équipement</b>	<b>Total 60632</b>	<b>606.96 €</b>
COZZI TRAVAUX PUBLICS	615232	1.560.00
FREZIA	615232	67.50 €
QUARANTA	615232	5 505.00 €
COZZI TRAVAUX PUBLICS	615232	2.880.00

COZZI TRAVAUX PUBLICS	615232	127.20 €
QUARANTA	615232	220.00 €
QUARANTA	615232	130.00 €
<b>Réseaux</b>	<b>Total 615232</b>	<b>6 049.70 €</b>
	<b>Total général</b>	<b>15 777.44 €</b>

<b>ANNEE 2017</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>011</b>	<b>Charges à caractères générales</b>	<b>32 783.39 €</b>
6042	Achats prestat <sup>s</sup> services (hors terrains)	3 920.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	85.39 €
6064	Fournitures administratives	2 068.69 €
615232	Entretien, réparations réseaux	12 533.21 €
6161	Multirisques	275.24 €
618	Divers	213.00 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	11 462.00 €
625	Déplacements, missions et réceptions	585.40 €
626	Frais postaux et frais télécommunicat <sup>s</sup>	624.46 €
6281	Concours divers (cotisations)	600.00 €
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	416.00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 491.22 €</b>
6531	Indemnités	800.00 €
6535	Formation	475.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 216.22 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 013.53 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>36 288.14 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>24 373.76 €</b>
70685	Redevances syndicales (ASP)	24 373.76 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 373.76 €</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf opérations)</b>	<b>34 770.00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>34 770.00 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>13</b>	<b>Subventions d'Investissement</b>	<b>20 862.18 €</b>
132	Subv. d'équipement non transférables	20 862.18 €
	<b>TOTAL</b>	<b>20 862.18 €</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2017</b>	<b>60 661.90 €</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2017</b>	<b>55 632.18 €</b>

## Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2022

- mise en œuvres de la 3 -ème tranche de Velimande : pour 5 contre 0 abst 0
- mise en eau jardins des Auches : ok
- avancement du financement de l'étude : ok
- gestion du ramassage des débris de Velimande : le bureau a décidé de le confier à une entreprise.
- montant des cotisations de 2023 : le bureau a décidé une augmentation de 10 euros, sur 5 ans soit 2 € par an( sera voté au printemps).
- répartition des charges et responsabilités au sein de l'ASA: essayer de recruter des gens motivés ?
- articles détaillés presse pour l'ASA journal local : l'article va être écrit pour éviter que l'association soit confondue avec la régie communale de l'eau.
- Prévoir aussi de créer un compte Facebook.
- Préparation de l'AG de 2023 :
- date samedi 13 mai 2023 à 10 heure, à changer
- renouvellement des membres par tiers,
- rechercher des volontaires pour rejoindre le syndicat,
- rechercher des volontaires pour nous aider à la maintenance du réseau,
- lancer un recrutement.
- Nouveaux adhérents en cours : Attention à limiter à l'avenir pour pouvoir assurer à tous les adhérents de l'eau .
- Passage à la nomenclature : Ok
- Programme des travaux 2023 canal des granges : ok
- Travaux sur canaux 2022 : prévoir de faire le branchement pour alimenter Monsieur Dubois et l'exonérer en 2023 et voir 2024 ? de la cotisation comme promis .
- Canal communal : mise en place d'une concertation des riverains: ok
- Questions diverses : essayer de motiver tous les adhérents (par un courrier ) afin qu'ils entretiennent le réseau, l'ASA gère mais tout le monde doit faire un effort pour le maintien des Canaux !
- Il est prévu d'arrêter et de vidanger les canaux Annotains le 29/10/2022.
- Concernant le canal des granges : Jean Luc propose d'améliorer de créer une piste pour améliorer l'accès.

Fin de la réunion à 11 heure.

Evelyne Laurent

# Réunion syndicale du 15 octobre 2022 à 9h00

## Ordre du jour

- **Situation des travaux**
- **Mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> tranche de Vélimande**
- **Approbation du projet de modernisation du canal de Vélimande phase 3**
- **Mise en eau des jardins des Auches**
- **Avancement du financement de l'étude – 14.000 € de la Région**
- **Gestion du ramassage des débris sur Vélimande**
- **Gestion du chantier Marie-France**
- **Montant des cotisations de 2023**
- **Répartition des charges et responsabilité au sein de l'asa ...**
- **Article de presse pour l'asa pour journal local**
- **Préparation de l'AG de 2023 – renouvellement des membres.**
- **Nouveaux adhérents – en cours**
- **Passage à la nomenclature comptable M57 - délibération**
- **Programme de travaux 2023 – canal des Granges**
- **Canal communal**
- **Questions diverses**

## ➤ Mise en œuvre de la 3<sup>ème</sup> tranche de Vélimande

Comme prévu, il nous reste à terminer la mise sous conduite de 600 ml du canal de Vélimande

Nous avons en stock les tuyaux nécessaires à cela

Avec Jacques nous avons estimé le montant de la mise en œuvre à 26.000 € environ

Nous avons également rédigé tous les documents (RC - CCAP – CCTP – DPGF) pour lancer la consultation des entreprises.

est proposé de consulter 3 entreprises avec les éléments techniques et administratifs présentés au cours de la réunion (CCAP et CCTP).

Après en avoir délibéré, le syndicat décide :

- de valider les documents pour consulter trois entreprises
- de donner mandat au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la consultation des entreprises.

- Pour
- Contre
- Abstention



➤ **Mise en eau des jardins des Auches**

Ces travaux ont été réalisés par Alain et moi.  
Tout est opérationnel ...



➤ **Avancement du financement de l'étude – 14.000 €  
de la Région**

Nous n'avons à ce jour qu'une réponse positive de la Région pour 14.000€  
Sur les 45.000 € estimés pour l'étude.

- 
- **Gestion du ramassage des débris sur Vélimande**
  - **Gestion du chantier Marie-France**

Lors de notre dernière réunion il a été décidé de :

- **Mise en route d'une équipe pour collecter les débris sur le canal de Vélimande et démontage** d'arbres couchés sur la propriété de Marie-France

- Il est décidé de mettre en place une équipe afin de collecter les déchets qui subsistent sur le bord du canal de Vélimande. Sont volontaires : Jean-Luc, Jean-Yves, Jacques, Alain, Daniel. Il sera fait appel à d'autres volontaires. Jean-Luc nous communiquera la date retenue pour cette opération, à faire avant le 15 septembre 2022.
- Les travaux de bûcheronnage des arbres renversés lors des travaux de busage seront confiés à des personnes qualifiés pour ce travail

L'été a été chaud, les volontaires sont restés à l'ombre ...  
Seul Robert Brun a effectué son travail (blocs de pierres)

Ce travail reste à faire



## ➤ **Montant des cotisations de 2023**

Le réseau actuel de l'asa qui permet à tout un chacun d'avoir un robinet au pied de sa propriété fait que le coût de la maintenance augmente nos dépenses.

Et la non disponibilité des volontaires fait que nous serons obligés de recourir à des prestataires extérieurs.

Nos cotisations n'ont pas bougés depuis de nombreuses années; et dans le contexte actuel (inflation) nous serons obligés de revoir le montant des cotisations.

Il faut commencer à y penser maintenant.



## Répartition des charges et responsabilités au sein de l'asa

Pour 2023 il faudra à nouveau désigner les responsables de canaux en fonction des travaux à réaliser.

Lors de notre dernière réunion nous avons souhaité commencer à votre en place des volontaires pour nous succéder.  
Seul Jacques Sigaud a répondu présent.



➤ **Article de presse pour l'asa pour journal local**

Cet article de presse reste à faire.

Il devient urgent de faire connaître notre activité et son périmètre d'intervention.

Trop de personnes nous confondent avec la régie communale de l'eau en exigeant les mêmes prestations.



➤ **Préparation de l'AG de 2023 – renouvellement des membres.**

Nos statuts prévoient une AG en 2023 :

- Arrêter la date de cet AG : ?
- Rechercher des volontaires pour rejoindre le syndicat
- Rechercher des volontaires pour nous aider à la maintenance du réseau.



➤ **Nouveaux adhérents – en cours**

4 personnes ont souhaités rejoindre l'asa, les dossiers sont en cours.

- Valérie Audibert
- Charlette Autran
- Myriam Grac
- Fred Service

## ➤ Passage à la nomenclature comptable M57 - délibération

La FDSIC, comme toutes les administrations publiques, passe à la nomenclature Comptable de M14 à M57. Cela est obligatoire.

Pour plus d'information :

[https://www.youtube.com/watch?v=PRLiF2LHKk&ab\\_channel=Direction%C3%A9n%C3%A9raledesFinancespubliques](https://www.youtube.com/watch?v=PRLiF2LHKk&ab_channel=Direction%C3%A9n%C3%A9raledesFinancespubliques)

--

[https://elus.cfmel.fr/wp-content/uploads/2021/07/cl1b\\_presentation\\_m57\\_septembre\\_2020\\_vdef-1.pdf](https://elus.cfmel.fr/wp-content/uploads/2021/07/cl1b_presentation_m57_septembre_2020_vdef-1.pdf)



## ➤ Programme de travaux 2023 – canal des Granges

En 2023, je vous propose de mettre sous conduite PE de 300mm la partie amont du canal des Granges sur une longueur de 1000 ml.

Pour cela nous avons déjà en stock les tuyaux.

Cette partie du canal, difficilement accessible, mérite d'être traitée définitivement.

Avec votre accord, Jacques et moi établirons les documents pour une consultation courant 2023. Nous estimons les travaux à 40.000 €. Ces travaux pourraient aussi être réalisés en 2 ans si notre budget est limité.

Je propose également de demander une aide du département. Dossier à déposer auprès de La ComCom.

Tableau 1

Travaux sur canaux 2022					
Gastres	Sécurisation des berges		A réaliser		
	Pose vanne ce section Vers la Ville		OK		
	Réparation prise en charge ch de la chambre du roi		OK		
	Réparation prise en charge ch de Vers la Ville		Avril 2023		
	Changement vanne ferme de Brun		Avril 2023		
	Débroussaillage		Partiel		
Tourtourine	Alimentation ferme de Brun		OK		
	Traversée de la Belle??		4 nouveaux adhérents recordés		
	Débroussaillage		En cours		
Granges	Normalisation recordement maison CURAU		Avril 2023		
	Pose vanne de coupure et vidange maison notariale		OK		
	Débroussaillage et curage section agricole		OK		
	Débroussaillage section urbaine		OK		
	Alimentation orèche		OK		
	Suppression vanne de coupure et vidange dans vallon ( au droit de la maison d' Yvette )		septembre		
Vélimande	Alimentation nouveau lotissement		OK		
	Pose filtre et aménagements accès cuve des Glaise		?		



➤ **Canal communal – Mise en place d’une concertation des riverains**

La municipalité a commencé le processus de création d’un statut pour le canal dit communal afin de pouvoir par la suite fusionner avec l’asa.  
Le résultat de la suite dépendra des décisions des propriétaires riverains à ce canal.

Questions diverses

Merci et à la prochaine





#### 4°/ Indemnités de missions du Vice-président

Le Syndicat, propose à l'Assemblée des Propriétaires de délibérer sur l'attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle au Vice-président, pour la durée de son mandat, correspondant aux frais engagés dans le cadre de l'exercice de ses missions. Le montant de l'indemnité proposée est évalué à 500 à partir de 2018.

<i>Délibération</i> : Attribution d'une indemnité de mission au Vice-président à hauteur de 500 euros par an à partir de 2018.		
Contre : 22	Abstention : 0	Pour : 201

#### 4°/ Indemnités de missions des membres du syndicat

Le Syndicat, propose à l'Assemblée des Propriétaires de délibérer sur l'attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle à quatre membres du syndicat, en charge de la gestion et de la surveillance des quatre canaux, pour la durée de leurs mandats. Le montant de l'indemnité proposée est évalué à 300 euros par syndic en charge d'un canal, pour l'année, à partir de 2018

Syndic en charge du canal des Gastres : 300 €  
Syndic en charge du canal des Granges : 300 €  
Syndic en charge du canal de Vélimande : 300 €  
Syndic en charge du canal de la Tourtourie : 300 €

<i>Délibération</i> : Attribution d'une indemnité de mission aux membres du syndicat en charge de la gestion et de la surveillance d'un canal à hauteur de 300 euros par an à partir de 2018		
Contre : 22	Abstention : 0	Pour : 201

#### 4°/ Projets - Travaux d'entretien 2017

Mise sous pression du canal de la Tourtourie  
Mise sous pression du canal des Granges  
Curage et débroussaillage des canaux de Vélimande, des Granges

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à DIX SEPT HEURE

Le Président,

Daniel SCHECK



Secrétaire de séance

Alain RAMQIN



## **Compte-rendu de la réunion syndicale du 8 décembre 2017**

Ordre du jour : élection du Vice-président, tarif des corvées, désignation des responsables de canaux, nouvelles adhésions.

Secrétaire de séance : Evelyne LAURENT

Tous les membres du syndicat sont présents, ainsi que 2 membres suppléants.

### Election du Vice-président

. Seul Alain RAMOIN présente sa candidature au poste de Vice-président ; il est élu à l'unanimité.

### Responsables de canaux

Le Président propose de désigner un responsable pour chaque canal ; ce responsable sera l'interlocuteur des adhérents pour ce canal.

- BREMOND Daniel est élu responsable du canal de Vélimande
- HONNORATY Jean-Luc est élu responsable du canal des Gastres
- GEISER Michel est élu responsable du canal des Granges
- GRENET Henri est élu responsable du canal de la Tourtourière.

Le Président propose d'élaborer les tarifs pour les corvées : après « grandes discussions » les tarifs suivants sont acceptés à l'unanimité :

Nature des corvées	Unité	Prix
Débroussaillage	Heure	16,50 €
Elagage	Heure	16,50 €
Curage manuel des canaux	Heure	16,50 €
Entretien et réparation du réseau	Heure	16,50 €
Frais de mécanisation ; débroussailleuse, tronçonneuse	Heure	3,00 €
Indemnité kilométrique voiture	Km	0,60 €
Indemnité kilométrique camion	Km	1,50 €

### Nouvelles adhésions

Le Président présente les demandes d'adhésion des propriétaires des parcelles D 1466 et D 1467. Leur adhésion est acceptée à l'unanimité.

### Sujets libres :

- Remise en état du canal des Gastres après incendie ; il est décidé de faire appel au volontariat, un inventaire précis des dégâts sera fait auparavant. Seuls les travaux indispensables à la mise en route du canal seront pris en compte. Les travaux de rénovation ne seront pas prioritaires.
- Remise en état du canal de Vélimande ; curage et débroussaillage du canal. Il est décidé de faire un appel d'offres pour les travaux et de

mécaniser au maximum ces travaux. Il a été évoqué la possibilité de faire appel aux volontaires.

- La partie amont du canal des Granges (prise d'eau/centre équestre) sera mise en service si nécessaire.
- Afin de faciliter la surveillance, et de préserver les conduites des incendies. Un débroussaillage sera effectué avant l'été sur les canaux de la Tourtouire et des Granges (section sous pression)

-  
Il est également évoqué la situation du canal communal sur lequel aucun rôle n'est mis en place ; ce qui interpelle un grand nombre d'adhérents et membres du syndicat de l'ASA des canaux annotains.

Le Président rappelle que l'asa n'a aucun pouvoir sur la gestion de ce canal et que la municipalité reste libre de sa gestion.

La réunion est close à 20h00.

-  
Le Président rappelle que le site internet de l'asa est fonctionnel, et que tous les documents statutaires y sont consultables. (<http://annot-canaux.com/>)

Le Syndicat se réunira début janvier pour :

- Mettre en place une nouvelle commission des travaux
- Faire le point des travaux à effectuer
- Commande des travaux
- Elaborer le budget primitif 2018.

Le Président  
Daniel SCHECK

Le secrétaire de séance  
Evelyne LAURENT

<b>ANNEE 2018</b>		
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>011</b>	<b>Charges à caractères générales</b>	<b>19 321.60 €</b>
6042	Achats prestat <sup>e</sup> services (hors terrains)	2 175.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 045.85 €
6064	Fournitures administratives	673.27 €
611	Contrats de prestations de services	682.00 €
615232	Entretien, réparations réseaux	12 396.70 €
6161	Multirisques	272.51 €
618	Divers	215.00 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 105.50 €
626	Frais postaux et frais télécommunicat <sup>e</sup>	188.77 €
6281	Concours divers cotisations (FDSIC04)	330.00 €
637	Autres impôts, taxes (agence de l'eau)	237.00 €
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>3 684.39 €</b>
6531	Indemnités	2 500.00 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 184.39 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>236.97 €</b>
673	Titres annulés	236.97 €
	<b>TOTAL</b>	<b>23 242.96 €</b>
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>24 788.84 €</b>
70685	Redevances syndicales (ASP)	24 788.84 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 788.84 €</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>		
Chap/art	Libellé	Réalisé
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>13 907.81 €</b>
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	13 907.81 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 907.81 €</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE FONCTIONNEMENT 2018</b>	<b>48 031.80 €</b>
	<b>RESULTAT DE CLÔTURE INVESTISSEMENT 2018</b>	<b>13 907.81 €</b>

Ce résultat excédentaire de 13 907,81 permettra à l'ASA de faire l'apport financier nécessaire dans les futurs travaux de Vélimande ou autres.

**Délibération** : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par le Président au titre de l'année 2017 et 2018 est approuvé :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : **148 à l'unanimité**

**des membres présents**